

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 9 décembre 2019

**AUTORISATION DE PROGRAMME "AMENAGEMENT DES SQUARES
BRIEUSSEL ET GABRIELLE D'ESTREES" - MODIFICATION DES CREDITS DE
PAIEMENT**

NOTE DE SYNTHESE

L'instruction budgétaire et comptable M14 permet de planifier l'impact budgétaire des projets importants sur plusieurs exercices.

Cette planification prend la forme d'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP).

En dérogation au principe d'annualité budgétaire, la procédure des Autorisations de Programme est un instrument de gestion correspondant à une évaluation financière globale d'une opération, dont l'engagement de dépense peut être effectué à hauteur du montant voté, avec une répartition de cette dépense par exercice budgétaire sous forme de Crédits de Paiement.

Par délibération du 20 novembre 2017, le Conseil Municipal a adopté une AP pour l'aménagement des squares Brieussel-Bourgeois et Gabrielle d'Estrées d'un montant de 2 260 000 euros en dépenses.

Le périmètre d'intervention sur ces squares s'est précisé, les subventions ont été notifiées et l'AP a été modifiée lors du Conseil Municipal du 8 avril 2019.

Le montant de l'AP reste identique à celui délibéré le 8 avril dernier mais il est nécessaire de mettre à jour la répartition des crédits de paiement entre 2019 et 2020.

Les CP sont ajustés en conséquence comme suit :

Montant et répartition votés le 8 avril 2019 :

Aménagement des squares Brioussel et Gabrielle D'Estrées	Autorisation de programme	Crédits de paiement		
		2018	2019	2020
Dépenses (TTC)	4 000 000,00 €	112 078,80 €	3 307 000,00 €	580 921,20 €
Recettes	1 895 000,00 €		1 182 217,00 €	712 783,00 €
COÛT NET A CHARGE DE LA VILLE	2 105 000,00 €	112 078,80 €	2 124 783,00 €	- 131 861,80 €

Nouvelle répartition :

Aménagement des squares Brioussel et Gabrielle D'Estrées	Autorisation de programme	Crédits de paiement		
		2018	2019	2020
Dépenses (TTC)	4 000 000,00 €	112 078,80 €	1 884 082,03 €	2 003 839,17 €
Recettes	1 895 000,00 €	- €	1 250 000,00 €	645 000,00 €
COÛT NET A CHARGE DE LA VILLE	2 105 000,00 €	112 078,80 €	634 082,03 €	1 358 839,17 €

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter la nouvelle répartition des crédits de paiement.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2311-3,

Vu les arrêtés relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du 20 novembre 2017 adoptant une Autorisation de Programme pour l'« aménagement des squares Brioussel et Gabrielle d'Estrées »,

Vu la délibération du 8 avril 2019 modifiant l'Autorisation de Programme pour l'« aménagement des squares Brioussel et Gabrielle d'Estrées »,

Considérant qu'après le vote d'une Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement, le Conseil Municipal a la possibilité de modifier le montant de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement initialement votés,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'adopter** le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Aménagement des squares Brioussel et Gabrielle D'Estrées	Autorisation de programme	Crédits de paiement		
		2018	2019	2020
Dépenses (TTC)	4 000 000,00 €	112 078,80 €	1 884 082,03 €	2 003 839,17 €
Recettes	1 895 000,00 €	- €	1 250 000,00 €	645 000,00 €
COÛT NET A CHARGE DE LA VILLE	2 105 000,00 €	112 078,80 €	634 082,03 €	1 358 839,17 €

Le Maire

Raphaël COGNET